

Et d'abord, au 4 décembre, en la fête de sainte Barbe, nouvellement concédée au diocèse, pourquoi ne pas nous avoir donné au moins l'oraison qui figure dans le *Pro aliquibus locis*? Les oraisons tirées du commun telles que : *Deus, qui inter cætera* ne devraient être employées que lorsqu'on n'en a pas d'autres à sa disposition. Ici l'oraison propre figurait dans le bréviaire romain : il n'y avait donc qu'à l'y prendre. Même observation pour l'oraison de sainte Blandine. N'est-il pas triste de constater que notre grande sainte lyonnaise n'a pas, dans le *Propre* lyonnais, une oraison à elle, et qui dise quelque chose? . . .

On nous a imposé, il y a plusieurs années, l'office de saint Lazare; nous ne voyons pas très clairement quelles raisons particulières Lyon avait de l'insérer dans son *Propre*! D'abord, parce que, liturgiquement parlant cet office est d'une pauvreté insigne, et presque scandaleuse : on a peine à comprendre que, ayant à louer Lazare, l'ami de Jésus, les auteurs de l'office n'aient rien trouvé, dans l'Evangile et ailleurs, pour chanter sa gloire, et se soient paresseusement rabattus sur les banalités qui traînent partout, et dont ils trouvent plus commode de faire usage. Ensuite, parce qu'il y avait nombre d'autres saints qui avaient eu avec nous des rapports, soit par leur naissance, soit par les dignités qu'ils avaient obtenues à Lyon, soit par leur mort dans notre diocèse ou pour tout autre motif, et qui auraient du être conservés, s'ils étaient dans l'ancien bréviaire, ou insérés dans le nouveau *Propre*, si jusqu'à présent, ils avaient été omis. On oublie trop que la sainte Eglise de Lyon en même temps qu'elle a horreur des banalités et des lieux communs, a de précieuses richesses à sauvegarder, et à mettre en œuvre!